

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 5 février 2019 à 20 heures 00

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon Porter, Renaud Touzet

Absent (s) : Mr Hervé Mayaud (excusé)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 8 janvier 2018
- Décision du report du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la Communauté de communes
- Dématérialisation des paiements pour les recettes de la commune
- Projet FAR 2019
- Questions diverses
 - o Démolition d'une maison « menaçant ruine » aux Places
 - o Bilan 2018 : fréquentation de la mairie

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 janvier 2019

Le compte-rendu du 8 janvier est approuvé à l'unanimité des membres présents. Les élus communautaires précisent le coût officiel de la taxe Gémapi (questions diverses du précédent conseil) ; cela revient à 7,72 €/habitant de la Communauté de communes MOVA.

2. Report du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de communes

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribue les compétences « Eau » et « Assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération, à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi N° 2018-702 du 3 août 2018 vient aménager les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Elle offre notamment la faculté pour les communes membres d'une communauté de communes de reporter la date du transfert de ces compétences au 1^{er} janvier 2026, sous réserve qu'une communauté de communes n'exerce pas au 05 août 2018 les compétences « Eau » et « Assainissement », y compris partiellement.

La communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin n'exerce pas ces compétences « Eau » et « Assainissement », ni à titre optionnel, ni à titre facultatif.

Aussi le conseil municipal de Prissac, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert automatique des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes MOVA au 1^{er} janvier 2020.

3. Dématérialisation des paiements pour les recettes de la commune

Le Maire explique que la commune peut adhérer par convention avec la trésorerie aux paiements dématérialisés pour ses recettes (cantine, périscolaire, loyers, assainissement) . Deux possibilités existent :

- Le paiement en ligne qui engendre des frais pour la commune à chaque paiement
- Le prélèvement automatique, sans frais pour la commune, qui pourrait être proposé aux locataires

Le conseil municipal souhaite étudier un peu plus ce dossier et propose de reporter ce sujet à un conseil ultérieur.

4. Fonds d'Action Rurale 2019 (FAR) du Département

Le maire rappelle que la commune avait sollicité ce fonds pour le projet du préau de l'étang, associé au parcours de santé. Or un autre financement du Département a été trouvé pour ce projet, non cumulable avec le FAR.

Ainsi le maire propose de reporter ce FAR sur la construction du hangar associatif et propose le plan de financement suivant :

Financement du hangar pour les associations			
Financier	Programme	Montant	%
Département	FAR 2019	12 150,00 €	19%
Etat	DETR	25 272,00 €	40%
SS TOTAL SUBVENTIONS		37 422,00 €	59%
Commune	Fds propres	25 758,00 €	41%
TOTAL		63 180,00 €	100%

Ce financement est approuvé par le conseil municipal.

5. Questions diverses

Grand Débat National

Les élus rappellent l'initiative de la Communauté de commune MOVA relative à l'organisation en soirée (19h-21h) de 4 réunions dans le cadre du « Grand Débat National » :

Roussines, le 11 février 2019

Lignac, le 12 février 2019

Chaillac, le 13 février 2019

Bélâbre, le 15 février 201

Le Parc Naturel Régional de la Brenne organise également 3 rencontres à 18h30, avec restitution des échanges au Blanc le jeudi 7 mars à 18h30 :

Vendœuvres, le 21 février - Le Blanc, le 26 février - **Prissac, le 28 février 2019**

Le programme des thèmes abordés lors de ces réunions est affiché en mairie et disponible au secrétariat

Personnel

Deux agents de l'école sont en congé maladie, sur une même semaine. Avec la disponibilité et la bonne volonté de l'agent restant et le soutien de l'institutrice, le service fonctionne.

Grange menaçant ruine aux Places

Le maire a adressé un courrier à la propriétaire pour qu'elle autorise la commune à procéder à la démolition de la grange. La réponse de la propriétaire est positive. Les élus souhaitent que la commune fasse appel à un professionnel de la démolition pour ce chantier afin de garantir une sécurité maximum sur le site.

École

Le maire a participé à la réunion CDEN (Commission Départementale de l'Éducation Nationale). Le RPIe Lignac-Prissac n'est pas menacé de fermeture de classe à la rentrée 2019 ; les effectifs sont constants pour chacune des deux écoles. Le maire souligne que les (rares) fermetures dans l'Indre cette année ne visent pas les écoles en milieu rural.

Étang Rémy Louveau :

Le maire envisage d'ouvrir la pêche sur ce site à un maximum d'usagers ; il veut trouver une solution pour que le ponton soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le maire annonce une réunion de chantier pour le préau, à l'étang le 12 février, à 8h30.

Abattage des acacias :

Une société d'abattage viendra cette semaine couper les acacias du « terrier », avec l'aide des agents communaux.

Travaux d'isolation à la Cdc :

Les travaux sont terminés ; reste la VMC à installer.

Site Internet communal :

La commune va bientôt se doter d'un site internet fonctionnel et actualisé. L'hébergeur est Campagnol ; il propose un service complet, en lien avec l'Association des Maires Ruraux de France.

La Rochechevreux :

Toujours le problème récurrent des poubelles. Le Symctom pointe également ce souci régulièrement.

Le Peu de Prissac :

Le terrain face à la mare est très boueux. Une élue demande s'il est possible d'étaler des cailloux ou gravillons afin d'apporter une solution.

Médiathèque :

L'élue en charge de la médiathèque annonce qu'un *désherbage* de la collection de Prissac va bientôt avoir lieu (c'est-à-dire un tri des documents à « éliminer » des rayons). Elle propose que le devenir des documents sortis soit examiné lors d'un prochain conseil municipal.

Fréquentation des services de la mairie – Agence postale – Médiathèque

Une élue a préparé un bilan de fréquentation du site « mairie » sur une année pleine depuis la fin des travaux de rénovation et la réorganisation des services. Le constat est le suivant : en moyenne, 25 personnes sont accueillies par jour, avec hausse de fréquentation pendant les périodes de vacances.

Le tableau ci-dessous représente l'activité de la mairie (ouverture 31 heures par semaine), de l'agence postale (ouverture 15 heures par semaine) et médiathèque (ouverture 16 heures par semaine + les animations en soirée ou week-end).

ACCUEILS/ANNEE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Agence postale	177	159	193	172	201	159	185	214	181	194	196	215	2246
Accueil Mairie	186	215	176	153	213	205	248	260	228	223	268	159	2534
Médiathèque	170	177	164	212	168	212	221	244	269	189	364	166	2556
Nbre personnes accueillies	533	551	533	537	582	576	654	718	678	606	828	540	7336
Nbre moyen personnes accueillies par jour	23	25	23	27	26	22	26	28	27	23	31	23	25
Nbre moyen personnes accueillies/jour Agence postale	8	7	8	9	9	6	7	8	7	7	7	9	8
Nbre moyen personnes accueillies/jour Mairie	8	10	8	8	10	8	10	10	9	9	10	7	9
Nbre moyen personnes accueillies/jour Médiathèque	7	8	7	11	8	8	9	9	11	7	13	7	9

Levée de séance à 21h45